



HAL
open science

Licence professionnelle Droit des entreprises agricoles

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Droit des entreprises agricoles. 2016, Université du Maine. hceres-02039639

HAL Id: hceres-02039639

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039639v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Droit des entreprises agricoles

- Université du Maine

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université du Maine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle *Activités juridiques*, spécialité *Droit des entreprises agricoles* est un diplôme de l'Université du Maine dont l'objectif est de former aux métiers agricoles et para-agricoles, et de spécialiser les exploitants et les conseillers agricoles.

La formation est structurée en « Y » : un tronc commun de matières est d'abord enseigné aux étudiants, qui peuvent dans un deuxième temps opter pour deux parcours : *Culture et élevage* et *Equestre*. Les modalités d'enseignement sont entièrement vouées à la professionnalisation. Elles reposent sur le contrôle continu de l'acquisition des connaissances, le travail en groupe, la mise en situation par le stage, et la production personnelle grâce aux projets tutorés et au rapport de stage. Les visites sur le terrain, les rencontres avec les enseignants-chercheurs sur des thématiques agricoles, ainsi que l'implication de très nombreux professionnels dans la formation complètent les dispositifs pédagogiques précités.

La formation est dispensée dans le Centre universitaire de la Mayenne à Laval, annexe de la Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université du Maine. Quelques enseignements se déroulent au lycée agricole de Laval. La formation est accessible en VAE (validation des acquis de l'expérience) et en VAP (validation des acquis professionnels).

Synthèse de l'évaluation

Dispensée sur une année, la licence professionnelle *Droit des entreprises agricoles* propose une formation visant à répondre aux besoins du marché agricole et para-agricole. S'appuyant sur une équipe particulièrement investie d'enseignements-chercheurs, de professeurs du Lycée agricole de Laval et de praticiens issus des différentes institutions évoluant dans et autour du secteur agricole, elle s'inscrit fortement dans son environnement universitaire et professionnel.

Le programme est adapté à ses objectifs grâce à la valorisation du travail individuel et en groupe, aux travaux personnels écrits et oraux encadrés étroitement, ainsi qu'aux champs disciplinaires couverts. Le stage à l'issue de la formation achève de préparer les futurs diplômés à l'insertion professionnelle, d'ailleurs très bonne.

La licence comprend deux parcours. Le premier, *Culture et élevage* fonctionne bien depuis plusieurs années et rencontre un réel succès auprès des étudiants en raison de son domaine relativement généraliste. Le second, intitulé *Equestre* est plus récent. Malgré sa qualité et son originalité, il peine à trouver son public, car les étudiants semblent redouter que sa spécialisation pointue se transforme en impasse professionnelle.

Ce diplôme de qualité est insuffisamment ouvert à l'alternance, faute de soutien administratif.

Enfin, bien que les responsables regrettent dans le dossier que la poursuite d'étude dans le secteur public soit très difficile, le caractère professionnel poussé de la formation (le défaut de sa qualité) et l'absence d'offre de master adaptée dans les universités le justifient.

Le pilotage de la formation, étayé par un conseil de perfectionnement présidé par une professionnelle et travaillant sur rapport des étudiants, est excellent.

Points forts :

- Qualité et originalité de la formation, notamment du parcours *Equestre*.
- Qualité du pilotage et investissement de l'équipe pédagogique.

- Liens très étroits et fructueux avec le monde professionnel.
- Très bon taux d'insertion professionnelle.

Points faibles :

- Parcours *Equestre* peu attractif.
- Absence d'ouverture de la formation à alternance.

Recommandation :

Il conviendrait de valoriser le parcours *Activités équestres* et de développer l'alternance.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le cursus vise à former les professionnels évoluant dans le monde agricole et para-agricole (exploitants agricoles et conseillers agricoles principalement). Il comporte deux semestres et deux parcours (<i>Culture/élevage</i> et <i>Equestre</i>) dont l'objectif est l'acquisition d'aptitudes à suivre une comptabilité agricole, conseiller sur des questions juridiques impliquant le monde agricole, accompagner la création et la transmission d'entreprises agricoles, négocier des contrats de vente, de pensions ou de baux ruraux.</p> <p>Le contenu disciplinaire embrasse les matières juridiques fondamentales dont la maîtrise est indispensable à ces objectifs (introduction au droit, droit des contrats, droit de la responsabilité, droit du travail, droit des assurances, droit international et européen, droit des sociétés...) et celles plus spécifiques aux activités agricoles (droit de l'environnement, droit rural, entreprise agricole en difficulté, transmission de l'entreprise agricole...). Des connaissances complémentaires sont opportunément enseignées (environnement économique, financement bancaire, filière équine, création d'entreprise, fiscalité, contentieux...).</p> <p>Les volumes horaires des matières (total de 385 h en présentiel) variant de 7 h 30 à 20 h, sont équilibrés et adaptés aux objectifs de la formation. Le projet tutoré, représentant un travail personnel de 150 heures, et le stage de 8 à 12 semaines selon les items du dossier, donnent lieu à la délivrance de 12 ECTS, marquant l'importance de ces dispositifs de professionnalisation dans l'offre.</p> <p>S'y ajoutent des activités annexes, telles que des visites et des études d'exploitations agricoles, des déplacements dans des salons agricoles, une participation au colloque annuel de l'Association française de droit rural, ainsi qu'à une conférence annuelle à la chambre d'agriculture. Enfin, des rencontres sont organisées avec des professionnels du secteur d'activité sous forme de petits déjeuners.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>L'environnement universitaire de la formation lui permet de bénéficier des enseignants rattachés au laboratoire Thémis-Um et de leurs travaux de recherche portant sur le secteur agricole. En outre, la licence prend appui sur le laboratoire pour organiser une conférence annuelle juridique sur une problématique agricole.</p> <p>L'environnement socio-économique de la formation est riche de nombreuses institutions en rapport direct ou indirect avec l'agriculture : lycée agricole, chambre d'agriculture, syndicat agricole, banques, assurances, chambre des notaires, barreau... Cette richesse se traduit par une équipe pédagogique très diversifiée composée majoritairement de praticiens, et par une bonne intégration professionnelle des diplômés.</p> <p>Il n'existe pas d'offre comparable au plan national, ce qui conforte tout l'intérêt d'une telle formation.</p>

Equipe pédagogique	L'équipe pédagogique repose sur un noyau dur de deux universitaires et deux professeurs du lycée agricole de Laval qui pilotent ensemble la formation, recrutent et encadrent quotidiennement les étudiants. Les autres membres (une trentaine de professionnels de toutes spécialités : juristes de droit rural, consultant en ressources humaines, chargé d'études économiques, assureur, banquiers, avocats, notaire...) interviennent ponctuellement, mais sur un volume total global conséquent. Leur origine est aussi diversifiée que les institutions environnant la licence (cf. <i>supra</i> item <i>Environnement de la formation</i>).
Effectifs et résultats	<p>Les effectifs sont compris entre 12 et 22 étudiants selon les années, ce qui semble cohérent avec la spécialisation et les débouchés de la formation. Ils sont inégalement répartis, le parcours <i>Equestre</i> peinant à recruter. Les taux de réussite sont très bons (86 %) à excellents (100 %). L'insertion professionnelle à 30 mois est excellente, mais les diplômés sont modérément satisfaits de leur emploi (taux de satisfaction de l'emploi est mitigé au mieux de 50 %, au pire de 14 % selon les années). Le secteur d'insertion professionnelle est très fortement marqué par la formation d'origine de l'étudiant diplômé de cette LP.</p> <p>Les autres statistiques, émanant du travail du SUIO-IP et des responsables de la formation, sont imprécises (années, nombre d'étudiants diplômés, date de l'enquête non mentionnés).</p> <p>La poursuite d'étude, qui n'est pas l'objectif de la formation, se fait essentiellement à l'Institut des hautes études en droit rural.</p>

Place de la recherche	<p>La recherche, qui a une place secondaire dans une licence professionnelle, est utilisée à bon escient. Ainsi, des chercheurs rattachés au Laboratoire Thémis-Um exposent chaque année aux étudiants le fruit de leur travail portant sur une thématique agricole.</p> <p>Par ailleurs, les projets tutorés et le stage sont l'occasion pour les étudiants de se former à la recherche sur des points d'actualité juridique. L'un des deux rapports élaborés dans le cadre du projet tutoré porte sur une question théorique et donne lieu à une soutenance publique par ses auteurs (groupe de deux à trois étudiants).</p>
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation est particulièrement bien développée. L'équipe pédagogique comprend 11 enseignants et enseignants-chercheurs pour plus de 20 praticiens de tous horizons (RH, membre de chambres d'agriculture, juristes d'entreprise, psychologue du travail, assureurs, banquiers, avocats, notaires...), ce qui autorise des enseignements à la fois théoriques et pratiques (notamment en travaux dirigés).</p> <p>Les partenariats comprennent de nombreux acteurs incontournables du monde agricole et équestre (FSDEA, Chambre de l'agriculture de la Mayenne, Chambre des notaires, Groupama, FSDEA, MMA...). L'ancrage de la formation dans le monde professionnel facilite l'obtention des stages obligatoires et l'insertion professionnelle à l'issue de la formation.</p> <p>La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) expose les compétences transmises clairement et de manière exhaustive. La formation pourrait au demeurant accroître la durée minimale des stages (qui est actuellement de huit semaines) et développer la formation par alternance, car elle s'y prête parfaitement.</p>
Place des projets et stages	<p>Les projets et stages bénéficient d'une place importante dans la formation. Réalisé à l'issue de la formation, le stage est d'une durée minimale de huit semaines selon le dossier (trois mois selon l'annexe 2), ce qui peut paraître insuffisant pour acquérir une expérience significative. Il semble toutefois que les étudiants obtiennent le plus souvent des stages plus longs. Il est crédité de 6 ECTS.</p> <p>La formation n'est pas ouverte à l'alternance, qui améliorerait pourtant l'acquisition de compétences professionnelles et faciliterait encore l'insertion professionnelle des diplômés.</p> <p>L'organisation et le contenu des projets tutorés, crédités ensemble de 6 ECTS, sont de grande qualité. L'encadrement est assuré par deux universitaires, deux enseignants de lycée agricole et deux praticiens. Le projet consiste en l'élaboration par un groupe de deux à trois étudiants de deux rapports, l'un théorique traitant du droit des entreprises agricoles, l'autre pratique consistant en l'élaboration d'un diagnostic</p>

	<p>comptable et juridique d'une entreprise agricole spécialisée. Les deux rapports sont soutenus devant deux publics différents.</p>
Place de l'international	<p>Bien que le programme comprenne un enseignement spécifique de 15 heures de « Droit international, européen et communautaire », dispensé au semestre 5, et que les étudiants aient la possibilité théorique de réaliser leur stage à l'étranger, la formation reconnaît que la place de l'international est très limitée (20 heures d'anglais au semestre 2, concentrées sur une semaine).</p> <p>Des pistes d'amélioration sont envisagées : encourager les stages à l'étranger, exploiter le partenariat que l'UFR a noué avec l'Université de Leeds. De fait, une politique plus offensive profiterait directement aux étudiants qui pourraient ainsi être sensibilisés à l'existence d'autres modèles d'agriculture.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Les modalités de recrutement ne sont pas clairement spécifiées. L'origine des étudiants paraît diversifiée : L2 et L3 <i>Droit</i>, BTS <i>ACSE (Analyse et conduite de système d'exploitation)</i>, notariat et CGO (<i>Comptabilité et gestion des organisations</i>), DUT, reprise d'études, et parfois master ou ingénieurs à la recherche d'une formation complémentaire peu courante.</p> <p>Les carences des étudiants en droit et en gestion sont comblées par une mise à niveau intensive en début de formation, ainsi que par l'organisation de groupes de travail favorisant l'échange de connaissances et de compétences. L'hétérogénéité du public semble toutefois générer des écarts de niveau difficiles à gommer et nécessiterait l'instauration de séminaires <i>ad hoc</i>.</p> <p>Enfin, l'effectif réduit permet un accompagnement individualisé par l'équipe pédagogique qui semble efficace eu égard aux résultats obtenus (cf. <i>supra</i> item <i>Effectifs et résultats</i>).</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les modalités classiques d'enseignement théorique et pratique sont complètes et satisfaisantes pour une formation professionnelle : projets tutorés, stage, cours magistraux, travaux dirigés.</p> <p>La formation, assurée en présentiel, est ouverte en formation initiale et en formation continue, ou après une VAE (validation des acquis de l'expérience) ou une VAP (validation des acquis professionnels).</p> <p>Néanmoins, il est dommage que la formation ne soit pas ouverte à l'apprentissage qui apporterait aux étudiants une véritable première expérience professionnelle.</p> <p>L'usage du numérique est réduit à l'utilisation de logiciels professionnels courants dans le secteur agricole. Le C2i métiers du droit est réservé aux étudiants de master, ce qui est justifié par les objectifs de la formation. Le C2i n'est pas évoqué, alors qu'il pourrait être proposé aux étudiants qui ne l'ont pas obtenu dans leur cursus antérieur. En outre, la plateforme Moodle pourrait être utilisée comme support pédagogique.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Seuls le rapport de stage et les projets tutorés donnent lieu à un contrôle terminal. Toutes les autres matières sont évaluées par contrôle continu, ce qui est dans la logique d'une formation très professionnalisante.</p> <p>Les coefficients sont identiques pour toutes les matières et la répartition des ECTS valorise nettement les projets tutorés et le stage (6 ECTS chacun), ce qui est, ici aussi, conforme à l'objectif professionnel de la licence.</p> <p>Les cours sont tous obligatoires.</p> <p>Deux sessions d'examens ont lieu chaque année. Le rapport de stage est soutenu devant un jury de deux personnes au moins, comprenant un universitaire membre de l'équipe pédagogique.</p> <p>Le jury délivrant le diplôme n'est pas mentionné dans les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes. La fiche RNCP annonce des jurys composés d'au moins deux universitaires et deux professionnels du secteur agricole sans autre précision.</p> <p>L'obtention du diplôme est conditionnée à la moyenne générale sur les deux semestres et une moyenne égale ou supérieure à 10 aux projets tutorés et au stage. Les mentions AB, B ou TB sont délivrées, de manière classique, aux étudiants ayant une moyenne de 12, 14 ou 16 ou plus.</p>

<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Les compétences sont clairement identifiées dans la fiche RNCP (qui ne comprend toutefois pas les codes ROME, répertoire opérationnel des métiers). Elles correspondent aux objectifs de la formation : identification et évaluation des besoins des exploitants agricoles, connaissance des marchés, maîtrise juridique et fiscale de la production et de la vente des produits, par exemple.</p> <p>L'acquisition de ces compétences est très bien suivie grâce au contrôle continu particulièrement développé (remise régulière de travaux écrits, exposés oraux), à l'encadrement personnalisé (travaux « sur mesure » pour les étudiants rencontrant des difficultés particulières) et à la soutenance des projets tutorés et du stage.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Les responsables de la formation tiennent l'annuaire des anciens qu'ils actualisent régulièrement. Le SUJO-IP de l'Université du Maine procède à son propre suivi, qui est aussi réalisé par l'enquête nationale. La remise annuelle des diplômés est l'occasion d'entretenir les relations avec les anciens qui y sont invités.</p> <p>Le taux d'insertion professionnelle est présenté comme excellent, mais les chiffres avancés hors enquête nationale sont imprécis. Notamment, il est impossible de savoir sur quelles années ils portent. Il n'en demeure pas moins que l'enquête nationale montre un taux d'emploi à 30 mois élevé (entre 83 et 91 %), même si le taux de satisfaction de l'emploi paraît décevant (de 14 à 50 %).</p> <p>Il est à noter que les diplômés ont des difficultés à poursuivre leurs études en master dans les universités, ces dernières ne disposant pas de formation adaptée.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Suite à la précédente évaluation par l'AERES, le conseil de perfectionnement a été institué. Sa composition, alliant professionnels (sa présidence est assurée par la présidente de la Chambre de l'agriculture de la Mayenne), universitaires et étudiants, et ses réunions deux fois par ans répondent aux attentes.</p> <p>Le conseil de perfectionnement évalue la formation sur rapport des représentants des étudiants.</p> <p>Ces derniers utilisent EvaMaine, outil commun de l'Université du Maine, pour évaluer les enseignements. Les résultats de ces évaluations ne sont pas donnés.</p>

Observations de l'établissement

Champ de formation	Droit-Economie-Gestion
Intitulé du diplôme	Licence Professionnelle Activités juridiques – Spécialité Droit des entreprises agricoles

Observations de l'Université du Maine sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes.

Synthèse de l'évaluation

Pour ce qui concerne la valorisation du parcours «Activités équestres», des actions de communication sont prévues auprès des lycées spécialisés dans l'équestre et auprès des professionnels dans la mesure où ce parcours est très récent et encore peu connu.

Sur l'absence d'ouverture de la formation à l'alternance, cette question est régulièrement soumise au conseil de perfectionnement de la formation qui reste favorable au stage de 3 mois en fin de formation, correspondant parfaitement aux attentes des entreprises dans ce secteur et aux attentes des étudiants qui trouvent des stages sans difficulté, souvent suivis d'un emploi.

Analyse

Adéquation du cursus avec les objectifs de la formation	
Observations	Le stage prévu dans la formation est bien de 12 semaines minimum.
Place de la professionnalisation	
Observations	Si la durée minimale du stage obligatoire est bien de 12 semaines, il n'est pas rare que les entreprises proposent de poursuivre le stage durant l'été ou bien de le transformer en CDD, voire directement en CDI.
Modalités d'enseignement, place du numérique	
Observations	En début d'année, le C2i est proposé aux étudiants qui ne l'ont pas obtenu dans leur cursus antérieur. Par ailleurs, les étudiants suivent une formation de sensibilisation aux réseaux sociaux professionnels et une formation pour réaliser leur <i>e-portfolio</i> .
Suivi de l'acquisition des compétences	
Observations	Le jury délivrant le diplôme est composé d'au moins cinq personnes : trois enseignants-chercheurs intervenant dans la formation et deux enseignants du lycée agricole.

Anne Désert

Vice Présidente Formation et Vie Universitaire
Université du Maine

